

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Cultures numériques
Type de module	Module libre théorique – Module optionnel *
Code	LT0318 (A.AV.334. LT0318.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant·e·s de niveau B3, B4, B5 ou B6. Module organisé sur toute la durée du semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Capacité à aborder de façon critique et informée les multiples enjeux posés par les technologies numériques et aux façons dont celles-ci structurent la culture et en particulier la création avec les nouveaux médias.
Contenu et formes d'enseignement	Ce cours comprendra un volet historique traitant des conditions socioculturelles et technologiques à l'origine des pratiques numériques actuelles, et un volet anthropologique abordant comment celles-ci renouvellent des enjeux tels que nos manières de vivre ensemble, nos façons de communiquer, nos capacités cognitives (mémoire, attention, perception). Le cours reviendra sur quelques controverses marquantes sur ces thèmes. Il fournira en cela des points de repères historiques ou conceptuels pertinents pour la création en art et arts appliqués.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignants	Nicolas Nova
Nom du responsable du module	Nicolas Nova
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 mai 2014.